760991 oN

SI/t0-10-SINS-760991-L67760 .N CAUTION DE SOUMISSION

«Le Maître d'Ouvrage» A Monsieur le Ministre délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics,

joindre un cautionnement provisoire équivalant à FCFA 3.000.000 (Trois millions), MARCHES PUBLICS EN MOBILIERS DE BUREAU, ci-dessous désignée «l'offre», et pour laquelle il doit BUREAU DANS LES SERVICES CENTRAUX ET DECONCENTRES DU MINISTERE DES Nº035/AONO/PR/MINMAP/CCPM-AG/15 du 06 avril 2015 pour LA FOURAITURE DU MOBILIER DE soumissionnaire», a soumis son offre en date du 29 Avril 2015 suite à l'Avis d'appel d'offres national ouvert Attendu que le soumissionnaire Confort'HOUSE Sarl, BP 13959 Yaoundé, ci-dessous désigné «le

à régler intégralement audit Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires. déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage la somme de F.CFA 3.000.000 (Trois millions) que la Banque s'engage Paul Benjamin ONANA, Chef d'Agence Adjoint de Yaounde-Hippodrome, ci-dessous désignée comme «la Banque», B.P. 11834; représentée par Madame Hermine Chantal POUTONG, Gestionnaire des Engagements nº I et Monsieur Nous, Afriland First Bank, Société Anonyme au Capital de FCFA 15.800.000.000, ayant notre Siège Social à Yaoundé,

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

- Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution de la lettre commande par le Maître d'Ouvrage pendant la période Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission; ou,
- de validité:
- manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché comme prévu dans celui-ci, manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;

l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué. toutefois que, dans sa demande, le Maître d'Ouvrage précisera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus,

réception, avant la fin de cette période de validité. demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième (30ième) jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des

Bon pour centres personnelle et delichente a consurrence seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites. La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun

Signée et authentifiée par la Banque à Yaoundé, le 29 Avril 2015

